



Ordonnance de télécom CRTC 2008-130

Ottawa, le 7 mai 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	173	le 31 mars 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	176	le 2 avril 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	177	le 7 avril 2008
Bell Canada	7117	le 31 mars 2008
Bell Canada	7120	le 2 avril 2008
Bell Canada	7121	le 7 avril 2008
Saskatchewan Telecommunications	166	le 1 ^{er} avril 2008
Société TELUS Communications	484 (TCQ)	le 4 avril 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>